

## MOTION

Session de : Printemps 2010

### Section 22

Organisation, expression et évolution des génomes

#### **Objet : Prime d'excellence scientifique**

Les membres de la section 22 souhaitent exprimer leur désaccord sur l'attribution de la « Prime d'Excellence Scientifique ». qui se substitue aux augmentations de salaire. L'attribution de cette prime sera établie sur des critères d'excellence tels que le nombre de publications et les financements de recherche perçus. Or, ceci est le résultat de l'effort de toute une équipe et non d'une seule personne. Le choix de ce type de rémunération n'aboutit pas à une réelle revalorisation des carrières, alors qu'il existe des moyens de le faire. Ainsi, l'augmentation générale du point d'indice, l'allongement de la grille de salaire des CR1, l'accélération des promotions permettraient une revalorisation plus durable, plus motivante et plus juste pour les chercheurs.

Enfin, la section s'inquiète du fait que ce type de prime ne pourra que provoquer des divisions/tensions entre les personnels au sein même des unités/équipes.

En conséquence, la section 22 refuse de participer à l'attribution de cette prime, tâche qui ne fait pas partie des attributions des membres de la section, définies au début de leur mandat. Nous en laissons donc l'entière responsabilité à la direction.

Motion adoptée le 18 mai 2010  
(19 votants)

à la majorité

Oui : 18      abstention : 1

M. Thierry GRANGE  
Président de la section

Destinataire(s) : A Fuchs Président du CNRS, J. Bertrand DGDS, P. Netter Directeur de l'INSB, M. Defais DAS, N Le Gal SGCN, E Bustarret Président de la CPCN  
*Cette motion sera transmise aux destinataires ci-dessus par le SGCN.*